

---

**COLLEGE DE BOURBON**

189 rue Jean CHATEL

97400 SAINT-DENIS



# REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Marché à procédure adaptée

**N° 2017-01**

Ce marché est passé selon la procédure adaptée dans les conditions prévues aux articles 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

**VENDREDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017 12H** (HEURE LOCALE)

---

Nature des prestations : Fournitures.

Identification de l'organisme qui passe le marché : COLLEGE DE BOURBON

Adresse : 189 rue Jean CHATEL

97400 SAINT-DENIS

Objet du marché : **MATERIELS DE CUISINE ET DE DISTRIBUTION**

Lieu de livraison : COLLEGE DE BOURBON

## 1. Caractéristiques principales de la procédure adaptée

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 27 et 34 du code des marchés publics - décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Remise simultanée d'un dossier de candidature et d'une offre initiale par le candidat.

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

## 2. Objet de la consultation

Sur le site de la cuisine du collège de Bourbon (1<sup>er</sup> étage du Bâtiment E), la prestation comprend :

- le démontage et l'enlèvement des anciens matériels
- la fourniture et l'installation, le raccordement et la mise en service des nouveaux équipements :
  - \* d'une ligne Self
  - \* d'un bloc de cuisson
  - \* d'un plan de travail
  - \* tables et autres matériels cf « cahier des clauses techniques particulières »

Le marché n'est pas alloti.

Date d'achèvement de la prestation : **18 JANVIER 2018**

## 3. Visite de l'installation

Afin de permettre aux candidats d'apprécier les conditions de réalisation du marché, une visite des locaux est possible. Les candidats peuvent donc prendre rendez-vous auprès du Chef de cuisine (par téléphone au 0692 05 35 09 ou par mail [gestion.9740080u@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740080u@ac-reunion.fr)).

Cette visite doit permettre d'apprécier les volumes et emplacements à équiper. Le titulaire ne pourra donc pas évoquer une mauvaise connaissance des équipements pour obtenir une rémunération supplémentaire. Une attestation de visite pourra être remise aux candidats le jour de la visite des lieux et installations.

## 4. Conditions d'appel d'offres

### a. Validité des offres

Le délai de validité des offres initiales est de 1 an à compter de la date limite de dépôt des offres.

---

## **b. Condition de participation**

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

Le candidat, ou chaque entreprise constituant le groupement, s'engage à être à jour de ses obligations conformément au premier alinéa de l'article 50 du décret et propres à garantir qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public.

### **5. Contenu des prix**

Les prix proposés sont fermes et définitifs.

Les prix sont exprimés en Euros hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents du transport à la livraison « franco de port et d'emballage ».

### **6. Date limite de transmission des offres**

Les offres doivent être parvenues au service de l'Intendance du Collège Bourbon au plus tard le **VENDREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017 – 12h00.**

### **7. Présentation des offres**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes et qui concernent les garanties et capacités techniques et financières, références professionnelles.

\* La Lettre de candidature, le cas échéant, candidature et d'habilitation du mandataire et de ses cotraitants (formulaire DC1) ;

\* Une « déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2) ;  
(Téléchargeable sur le site du collège de Bourbon - <http://college-bourbon.ac-reunion.fr/> )

\* La Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 conformément aux articles 44 à 54 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ;

\* Une Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.82 22-5-3 du code du travail) ;

\* Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

\* Le candidat fournit un mémoire technique précisant :

- le descriptif technique détaillé de l'offre et de son implantation dans la cuisine du collège
- le bordereau de prix

---

- un plan d'implantation des matériels dans les locaux de la cuisine du collège de Bourbon

- les références professionnelles : présentation d'une liste des principales installations effectuées au cours des 3 dernières années, et plus particulièrement sur l'île de La Réunion, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé correspondant à ce type d'appel d'offre – matériel de cuisine et de distribution.

- les capacités techniques : description des moyens dont le candidat dispose pour faire face à la bonne exécution des prestations : matériels, locaux et moyens de transports utilisés pour les livraisons ; organisation de l'installation et de la mise en service des matériels.

- la désignation d'un interlocuteur référencé pour l'établissement, du suivi de la commande, de la livraison et de l'installation.

\* Le candidat, peut fournir dès le dépôt de son offre, le formulaire de l'acte d'engagement (ATTRI1)

## 8. Contenu du dossier de consultation

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- L'Acte d'engagement (ATTRI1)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- DC1
- DC2

## 9. Remise des candidatures

### PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES EN FORMAT PAPIER

Le candidat transmet sous enveloppe portant la mention « MAPA Matériel de cuisine et de distribution - offre initiale » à l'adresse suivante :

« COLLEGE DE BOURBON, Intendance, 189 rue Jean CHATEL, 97400 SAINT-DENIS »

Elles pourront aussi être déposées à l'adresse ci dessous contre récépissé.

Les horaires de réception des plis sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h45 à 12h00, hors jours fériés.

## 10. Examen des candidatures

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Le collège examine, dans un premier temps, la recevabilité des candidatures ;

Dans un deuxième temps, pour les candidats recevables, il détermine l'offre la plus favorable selon les critères définis par le règlement.

Pour information, la commission proposera un avis à l'ordonnateur le **15 septembre 2017**.

---

## 11. Critères de jugement des offres

### Caractéristiques principales du choix de l'offre

Au terme de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés détaillés ci-après :

Les critères de choix sont pondérés selon le barème suivant :

#### **La qualité des produits (40 points).**

- Le caractère innovant
- Les performances techniques
- La compréhension du besoin
- Les qualités esthétiques
- Les qualités fonctionnelles
- Le coût d'utilisation des matériels

#### **Prix (30 points).**

#### **La valeur technique de l'offre (15 points).**

- Les références professionnelles
- Les moyens techniques et humains
- Méthodologie proposée et délai d'exécution du présent marché (délai de livraison et délai de mise en service)

#### **La garantie et les conditions d'intervention du SAV (15 points).**

- Durée de garantie des matériels
- Délais d'intervention du SAV (intervention sous 4 heures souhaitée)
- Modalités de commande des pièces de rechange

## 12. Négociation

A l'issue d'une première analyse et d'un premier classement des offres, une négociation pourra être menée si elle est jugée nécessaire avec les candidats dont l'offre n'aura pas, à ce stade, été écartée comme inappropriée. Une offre inappropriée est une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur.

Elle pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, dont le prix. Elle pourra être effectuée par échange de mails, ou par courrier, ou dans le cadre d'une réunion. Dans ce dernier cas, les candidats concernés seront conviés au minimum 72 heures avant la date fixée pour la réunion.

## 13. Délai d'exécution

Le matériel devra être livré et installé [au Collège de Bourbon](#).

Livraison à partir **du 08 Janvier 2018**.

En cas d'inexécution, même partielle du marché, l'acheteur se réserve le droit de faire appel à un autre prestataire aux frais et risques du titulaire du marché.

La personne publique peut à tout moment, qu'il y a faute ou non du titulaire, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché prise conformément aux dispositions du chapitre V du CCAG.

L'inexécution partielle ou totale par le titulaire des obligations mises à sa charge par le présent marché autorise le Pouvoir Adjudicateur, après mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, devant indiquer la nature du manquement, et restée infructueuse à l'expiration d'un délai d'un

---

mois, à résilier celui-ci de plein droit et ce, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquelles elle pourrait prétendre en raison du préjudice subi par elle.

Si le titulaire du marché tombait en faillite ou était déclaré en état de liquidation judiciaire, le jugement du tribunal de commerce suffirait pour entraîner la résiliation du marché.

**En cas de retard par rapport au délai d'exécution, il sera fait application de pénalités dont le montant hors taxes par jour calendaire est fixé à 100€ (cent euros). On entend par jour calendaire tous les jours du calendrier y compris les samedis, dimanches et jours fériés.**

Les pénalités ne s'appliquent pas en cas de force majeure. Le titulaire s'oblige à déduire de ces facturations le montant qui lui est signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de litige relatif à l'exécution du marché, le droit français est seul applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

#### **14. Notification**

Le marché sera notifié au titulaire **avant le 30 septembre 2017**. L'établissement émettra un bon de commande précisant les quantités retenues pour la commande.

Toute livraison exécutée sans bon de commande ne sera pas payée au titulaire.

Pour être considéré comme valable, le bon de commande doit obligatoirement revêtir le cachet de l'établissement ainsi que la signature du Chef d'établissement ou de son représentant.

#### Information des candidats évincés :

Les candidats non retenus dans le cadre du présent marché en seront informé par courrier ou par mail. Le délai de « standstill » est fixé à 8 jours, conformément au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

***Le Collège de Bourbon se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.***

#### **15. Règlement**

Le règlement s'effectuera par mandat administratif - virement bancaire sur le compte bancaire du candidat retenu, dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation sur présentation d'une facture détaillée, conformément à l'attribution du marché.

Le présent marché consenti une avance de 15% à l'entreprise titulaire du marché.

Le titulaire peut refuser le versement de l'avance.

L'ordonnateur de la dépense est l'acheteur.

Le comptable assignataire est l'Agent comptable du Collège de Bourbon.

Les sommes dues au titre de l'exécution du présent marché sont payées dans un délai de 30 (trente) jours maximum en application de l'article 96 du Code des Marchés Publics. Ce délai global de paiement court à compter de la date de réception de la facture par le service acheteur dès lors que la facture a bien été présentée après admission des prestations sans réserve comme dit ci-dessus ; Dans le cas contraire, le délai commence à courir à compter de la date à laquelle l'admission des prestations est réputée acquise. Ce délai peut être suspendu dans les conditions prévues par la réglementation.

Outre les mentions légales, les indications suivantes devront figurer sur les factures :

- L'identification du collègue,
- L'identification de la société (nom, adresse, numéro SIRET et numéro d'inscription au registre du commerce et des métiers),
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans le marché (iban et bic)
- Les numéros, date et montant du marché,
- Le numéro du bon de commande
- La date de facturation,
- La désignation des prestations,
- Le prix de la prestation HT,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total des prestations toutes taxes comprises

## 16. Renseignements complémentaires

Jusqu'au huitième jour précédant la date de dépôt des offres fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence, les candidats peuvent demander toutes les précisions qu'ils jugent utiles à l'établissement de leur offre.

Dans ce cadre, les demandes doivent être adressées à la personne suivante :

MIRANVILLE Laurent

Téléphone : 06 92 05 35 09  
Télécopie : 02 62 90 45 32  
E-mail : [cuisine.bourbon@gmail.com](mailto:cuisine.bourbon@gmail.com)

RIFKI Marie Christine

Téléphone : 02 62 90 45 50  
Télécopie : 02 62 90 45 32  
E-mail : [gestion.9740080u@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740080u@ac-reunion.fr)

A Saint-Denis, le 03 juillet 2017

Le Principal  
A. BIDECAIMEBERRY



Objet du marché :       **MATERIELS DE CUISINE ET DE DISTRIBUTION**

- \* d'une ligne Self
- \* d'un bloc de cuisson
- \* d'un plan de travail
- \* tables et autres matériels cf « cahier des clauses techniques particulières »

#### **Contenu du dossier de consultation**

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- L'Acte d'engagement (ATTRI1)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- DC1
- DC2

#### **Renseignements complémentaires**

Jusqu'au huitième jour précédant la date de dépôt des offres fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence, les candidats peuvent demander toutes les précisions qu'ils jugent utiles à l'établissement de leur offre.

Dans ce cadre, les demandes doivent être adressées à la personne suivante :

MIRANVILLE Laurent

Téléphone : 06 92 05 35 09  
Télécopie : 02 62 90 45 32  
E-mail : [cuisine.bourbon@gmail.com](mailto:cuisine.bourbon@gmail.com)

RIFKI Marie Christine

Téléphone : 02 62 90 45 50  
Télécopie : 02 62 90 45 32  
E-mail : [gestion.9740080u@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740080u@ac-reunion.fr)

**COLLEGE DE BOURBON**  
**Avis d'appel public à la concurrence**  
Marchés passés selon la procédure adaptée  
Article 27 et 40 du Code des Marchés Publics

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

COLLEGE DE BOURBON

189 rue Jean Chatel

97400 SAINT DENIS

☎ : 02 62 90 45 50

✉ [gestion.9740080u@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740080u@ac-reunion.fr)

Objet du marché : MATERIELS DE CUISINE ET DE DISTRIBUTION

Modalité de retrait du règlement de consultation :

par mail et sur le site du collège <http://college-bourbon.ac-reunion.fr/>

**Date limite de réception des offres : le 1<sup>er</sup> septembre 2017 avant 12 heures au collège.**

Date d'envoi du présent avis : le 03 juillet 2017

Appel d'offre repro 2017 pour AJI